



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

337^e séance

Lundi 7 avril 2014, à 10 heures
New York

Président : M. Drobnjak (Croatie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2014 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aborder le premier point de notre ordre du jour, je voudrais, au nom de tous les membres de la Commission, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Vice-Secrétaire général Jan Eliasson, qui représente le Secrétaire général ici aujourd'hui. Sa présence souligne l'importance de la Commission du désarmement en général, et les fortes attentes que suscite la présente session chez les États Membres en particulier.

J'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole au Vice-Secrétaire général, qui va faire une déclaration liminaire.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'ouvrir la présente séance. J'apprécie tout particulièrement cette occasion de m'adresser aux membres de la Commission du désarmement au nom du Secrétaire général. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination en tant que nouveau Président de la Commission. Il est indéniable que des défis considérables vous attendent.

À tous les membres, en particulier ceux qui participent pour la première fois à une session de fond de la Commission du désarmement, je souhaite une chaleureuse bienvenue à l'une des principales composantes des activités de désarmement de l'ONU. Des recommandations, directives et principes clefs liés au désarmement ont traditionnellement été formulés par cette Commission. Même la guerre froide ne l'a pas empêchée d'avancer sur des questions essentielles d'intérêt commun. Pourtant, alors que nous sommes réunis aujourd'hui, l'Assemblée générale continue de

« [c]onstat[er] avec une vive inquiétude l'absence générale de confiance dont souffre le monde et qui suscite le fardeau d'armements croissants et la crainte de la guerre » (*résolution 502 (VI)*).

Ces mots n'ont pas été écrits aujourd'hui, ni même récemment, mais il y a 62 ans. On les trouve dans la première phrase de la résolution 502 (VI), instituant la première Commission du désarmement, en 1952. L'objectif reste donc en partie le même.

Certes le rôle de la Commission a aujourd'hui peu à voir avec sa fonction initiale d'élaboration de traités. Pourtant, les préoccupations concernant la confiance demeurent. Elles continuent d'empêcher une action collective en faveur de l'intérêt commun dans ce domaine extrêmement important des activités de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-29198(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'ONU. Nous sommes choqués à juste titre de voir et d'entendre que les dépenses militaires mondiales faites en une seule journée représentent presque le double du budget ordinaire annuel de l'ONU. Il est frustrant et décevant de voir que nous avons du mal à atteindre, faute de ressources, les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont si importants pour des millions et des millions de personnes dans le monde. Nous devrions tous en être conscients : le monde est surarmé et la paix, sous-financée.

Nous voyons les symptômes de ce manque de confiance tout autour de nous : dans le fait qu'il n'y a ni désarmement nucléaire ni projets de désarmement nucléaire mais une tendance implacable à la mise au point d'arsenaux toujours plus perfectionnés. Cette méfiance nous la voyons dans l'explosion des budgets militaires et l'absence de transparence dans le commerce des armes. Le défi auquel nous devons faire face est cyclique car l'absence même de progrès dans ces domaines suscite toujours plus de méfiance et de suspicion réciproque.

En tant qu'organe subsidiaire délibérant de l'Assemblée générale, la Commission est à la fois parfaitement placée et mandatée pour démarrer un processus difficile mais indispensable afin de rétablir la confiance entre les États Membres. Il n'y a aucune raison de ne pas entamer ce processus dès aujourd'hui, dans cette salle. Ne pouvons-nous pas trouver un moyen de faire fond sur les avancées enregistrées durant l'année écoulée? Je pense par exemple à la conclusion du Traité sur le commerce des armes et au nombre croissant de pays qui l'ont signé et ratifié. Je pense aussi au consensus mondial de plus en plus large concernant les conséquences sur l'existence même de l'emploi éventuel d'armes nucléaires et à la multitude d'initiatives novatrices que la société civile continue de proposer.

Comme nous le montrent les travaux de la Commission à ses deux précédentes sessions, chacune des questions de fond inscrites à son ordre du jour pose des difficultés particulières. Les membres, bien entendu, le savent parfaitement. Cependant, qui pourrait contester le fait que les progrès dans un de ces domaines doivent aller de pair avec des avancées dans les autres domaines? À l'évidence, ce sont là des approches de la paix et de la sécurité internationales qui se renforcent mutuellement. Ensemble, elles constituent l'essence même du concept de désarmement général et complet – un objectif énoncé dans une dizaine de traités

multilatéraux et depuis longtemps considéré comme l'objectif ultime de l'ONU.

Les compétences dont on a le plus besoin aujourd'hui sont présentes dans cette salle. Ce sont les membres eux-mêmes. Ce sont les talents de la diplomatie, une diplomatie guidée par la recherche du terrain d'entente et la prise de conscience commune que la coopération présente plus d'avantages que la polarisation ou l'affrontement. C'est un postulat avantageux pour tout le monde. Il est encore possible de faire de 2014 une année durant laquelle les conciliateurs diplomatiques du monde se seront imposés. L'autre option, celle d'une nouvelle ère d'obscurantisme durant laquelle ceux qui suscitent la peur, la suspicion mutuelle et la haine l'emportent, n'en est pas une. Nul n'attend des membres de la Commission qu'ils règlent tous les désaccords. Leur objectif doit être de trouver de nouvelles solutions et de nouveaux terrains d'entente. S'ils parviennent à le faire et à sortir de l'impasse qui, depuis 1999, empêche la Commission d'adopter des directives ou des recommandations, d'autres progrès ne manqueront pas de suivre ailleurs dans le mécanisme pour le désarmement.

Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la Conférence du désarmement en janvier, il ne faut pas attendre que d'autres prennent les devants; il faut faire le premier pas. Je demande aux membres de garder ces mots à l'esprit alors qu'ils entament leurs travaux. C'est selon moi le meilleur conseil à donner à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, alors qu'elle entre dans sa soixante-deuxième année. Je souhaite à la Commission réussite et succès dans ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le Vice-Secrétaire général pour sa déclaration d'aujourd'hui.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la manière dont la présidence envisage les travaux à venir et formuler quelques remarques liminaires.

J'ai l'honneur de m'adresser aux membres en qualité de Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en ce début de session de fond de 2014. Je remercie tout d'abord les États Membres de m'avoir élu Président de la Commission et réaffirme ma disposition à envisager tous les moyens, à examiner toutes les propositions et à prendre part à tout dialogue nécessaire pour que la présente session soit

fructueuse. Je remercie sincèrement le Vice-Secrétaire général de s'être adressé à nous aujourd'hui et d'avoir souligné ainsi l'importance de la présente séance et des questions dont nous sommes saisis. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Christopher Grima, Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies, de son dévouement et de ses efforts inlassables en tant que Président de la Commission en 2013. Je le remercie pour tout l'appui et les conseils précieux qu'il m'a fournis. Je voudrais enfin rendre hommage au Bureau des affaires de désarmement pour tous ses efforts et son assistance.

La session de fond de cette année marque la fin de l'actuel cycle triennal et s'inscrit dans le cadre de nos efforts collectifs pour promouvoir le désarmement mondial et des normes relatives à la maîtrise des armements, afin de renforcer ainsi à terme la paix et la sécurité internationales. Alors que la présente session s'ouvre aujourd'hui, cela fait également 15 ans que la Commission du désarmement n'a pas formulé de recommandation ni proposé de mesures de confiance. La Commission s'est réunie année après année et les deux questions à l'ordre du jour, concernant les armes nucléaires et les armes classiques, ont été longuement débattues sans qu'aucun résultat concret n'ait été obtenu depuis 1999. Voilà trop longtemps qu'on a pas tiré parti de ces deux domaines au potentiel énorme. À titre de comparaison, entre 1979 et 1999, la Commission du désarmement avait été en mesure d'adopter par consensus 16 recommandations, directives et déclarations. C'est donc la crédibilité même de la Commission qui est en jeu à ce stade. Celle-ci court en effet le risque de perdre de sa pertinence, et nous avons une occasion de prouver le contraire.

À en juger seulement par le bilan de la Commission depuis le début du siècle, on pourrait conclure que le désarmement est loin d'occuper la place qu'il devrait occuper parmi les priorités de l'ONU, mais nous savons tous que ce n'est pas le cas. Le dépôt récent d'instruments de ratification du Traité sur le commerce des armes par 18 États Membres, qui nous rapproche considérablement de l'entrée en vigueur de ce document historique, est une preuve de l'importance que continue de revêtir le désarmement dans les activités de l'ONU. Par ailleurs, après notre session, deux réunions importantes dans le domaine du désarmement se tiendront ici, à New York : la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 et la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen

de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le désarmement est une priorité importante de l'ONU, et il existe une forte volonté parmi les États Membres de continuer à développer et renforcer les normes mondiales en matière de désarmement. Les conclusions fructueuses issues de plusieurs conférences d'examen tenues ces dernières années en témoignent.

À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté plus de 50 résolutions relatives au désarmement, dont une douzaine concernent le désarmement nucléaire. Cinq de ces résolutions ont été adoptées sans être mises aux voix, ce qui signifie qu'en ce qui concerne certaines questions capitales dans ce domaine, nous partageons tous les mêmes vues. À cet égard, je tiens à mettre particulièrement en avant la résolution 68/25, sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; la résolution 68/26, sur le renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco); et la résolution 68/27, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Nous devons nous efforcer de débloquer la situation en rétablissant la confiance dans la cause commune décrite très précisément dans le document final (A/S-10/2) de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire entièrement consacrée au désarmement. Nous devons continuer – et je me permets ici de citer une phrase du document final – de rechercher la sécurité par le désarmement.

Compte tenu de l'importance des questions de désarmement, il importe de réaffirmer constamment des principes fondamentaux, aussi évidents qu'ils puissent paraître. Il importe de souligner que le risque de prolifération des armes nucléaires continue de mettre en péril la paix et la sécurité internationales et que l'idée que ces armes puissent se retrouver entre les mains de terroristes est extrêmement inquiétante. Il importe de souligner la nécessité croissante de faire avancer le processus de désarmement en ce qui concerne les armes classiques et nucléaires; le fait que le désarmement et la non-prolifération doivent aller de pair; et le fait que les armes de destruction massive font peser un grave danger sur nous tous, en particulier dans un monde menacé par les terroristes. Il faut parfois répéter des évidences si l'on veut aller de l'avant. N'oublions pas

que depuis 15 ans, la Commission reste muette, même sur les questions les plus évidentes.

Certains diront qu'il est peut-être préférable de ne formuler aucune recommandation plutôt que de produire des documents de qualité médiocre qui n'apportent rien de nouveau. Il y a certainement du vrai dans cette idée. Toutefois, nous ne devons plus nous contenter de vouloir produire des documents – nous devons nous préoccuper de la Commission et de sa pertinence, dont le besoin de renouvellement est manifeste. La Commission doit, à défaut de la renforcer, confirmer la place qu'elle occupe au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

La Commission n'opère pas dans le vide et son rôle doit être envisagé dans le contexte général du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. D'un autre côté, il convient de rappeler que la Commission n'est pas un organe qui prend des décisions contraignantes, mais un organe délibérant. Sa force principale tient au fait qu'en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, elle est composée de tous les États Membres. En conséquence, ses recommandations sur le désarmement nucléaire et les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, si elles ne sont pas contraignantes, sont dotées d'une autorité mondiale. Des délibérations dignes de ce nom sous les auspices de la Commission devraient fournir une approche politique efficace des questions de désarmement.

La semaine dernière, j'ai fait distribuer les documents préparatoires pour deux groupes de travail, documents qui ont été élaborés par les Présidents respectifs de ces deux groupes : l'Ambassadeur Naif bin Bandar Al-Sudairy, de l'Arabie saoudite, et M. Knut Langeland, de la Norvège. Ces documents constitueront les points de départ des débats prévus au sein des deux Groupes de travail. Je ne doute pas que les Présidents des deux Groupes ne ménageront pas leurs efforts pour trouver des moyens d'aller de l'avant, et j'invite les membres à les aider dans ce travail important.

Comme peuvent le voir les membres d'après le calendrier des réunions, nos travaux cette année sont organisés un peu différemment des années précédentes. Après deux jours de réunions plénières, le Groupe de travail I entamera ses travaux le 9 avril, en tenant deux séances consécutives : le matin et l'après-midi. Le Groupe de travail II commencera pour sa part ses travaux le 10 avril. Cette année, les Groupes de travail ne se réuniront pas le même jour, et chacun disposera

d'une journée complète pour ses discussions. Le fait d'organiser les réunions de cette manière devrait permettre aux Groupes de mieux cibler leurs efforts et d'améliorer leurs chances de réussite.

Enfin, j'encourage les membres à formuler des idées et des propositions nouvelles et créatives de nature à revitaliser les travaux de la Commission et à orienter davantage son action sur l'obtention de résultats. Pour alimenter la réflexion, je suggère d'envisager la possibilité de rechercher des moyens de tirer parti des vastes connaissances de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Il serait peut-être souhaitable, dans l'optique des activités futures de la Commission, de définir les modalités précises de la participation de l'UNIDIR et du recours à ses experts, ce qui irait dans le sens des conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission du désarmement pour 2006 (A/61/42).

Mon message final est que j'espère qu'au cours des trois prochaines semaines, nous parviendrons à adopter des suggestions concrètes dans les deux domaines et à faire en sorte que la Commission, organe délibérant universel, produise enfin des résultats dont le besoin se fait cruellement sentir. Le succès de notre session enverrait un signal positif en ce qui concerne des questions qui vont au-delà de celles inscrites à notre ordre du jour et pourrait susciter de nouvelles avancées dans le domaine du désarmement. Je suis convaincu que la Commission a un rôle important à jouer au sein du système des Nations Unies, et je m'efforcerai, avec l'appui, les connaissances et l'aide toujours appréciés des membres, de le prouver. Pour conclure, j'invite les membres à contribuer de manière constructive, durant les prochains jours, aux efforts collectifs que nous déployons pour trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2014

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres de la Commission se rappelleront sans doute qu'à sa séance d'organisation, le 20 novembre 2013, la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2014 (A/CN.10/L.72). Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans ce document.

L'ordre du jour est adopté.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que la Commission doit encore élire deux vice-présidents issus du Groupe des États d'Afrique et un rapporteur issu du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Le Groupe des États d'Afrique a proposé les candidatures de M. Bouchaib El Oummi, Ministre plénipotentiaire de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Isidor Marcel Sene, Premier Conseiller de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux postes de vice-présidents de la Commission. J'ai également été informé que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États proposait la candidature de M. Peter Winkler, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de rapporteur.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite élire M. Bouchaib El Oummi et M. Isidor Marcel Sene, Vice-Présidents, et M. Peter Winkler, Rapporteur de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission et des membres du Bureau, je souhaite présenter toutes mes félicitations aux nouveaux membres du Bureau et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs fonctions. Je suis certain qu'ils apporteront une contribution importante au bon fonctionnement de la Commission. Je voudrais également ajouter, à titre personnel, que je compterai sur leur appui et sur leurs conseils.

J'appelle l'attention des membres sur le calendrier des séances établi par le Secrétariat, publié sous la cote A/CN.10/2014/CRP.1. Les membres se souviendront que ce calendrier a fait l'objet d'un accord global lors de notre séance informelle du 24 mars. Puis-je considérer que la Commission prend note du calendrier des séances publié sous la cote A/CN.10/2014/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Par ailleurs, s'agissant de la règle relative à la liste évolutive des orateurs, afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pendant l'échange de vues général, je propose de maintenir la pratique de la liste évolutive des orateurs, qui est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle également aux

délégations déjà inscrites sur la liste de ne pas oublier que cette liste implique qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à n'importe quel moment, sans doute même plus tôt que ce qu'elles avaient initialement prévu, car la liste continue de changer alors même que je parle.

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : À ce stade, alors que nous ouvrons le débat général, nous continuerons avec la liste des orateurs telle qu'elle existe actuellement, et encore une fois, j'exhorte les délégations qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur cette liste dès que possible. Nous prévoyons de conclure le débat général demain à 18 heures; nous disposons donc à cette fin de quatre séances plénières. Je rappelle également aux délégations que nous suivrons, comme à l'accoutumée, le format établi pour la durée des déclarations, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations qui prennent la parole au nom de groupes, et 10 minutes pour les délégations faisant des déclarations à titre national.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de fond de cette année. Je félicite également les autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail d'avoir été élus. Je tiens également à assurer la Commission de l'entière coopération du Mouvement.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité pour la session de 2014 de la Commission du désarmement de parvenir à des résultats concrets, car c'est la dernière du cycle actuel, et engage instamment l'ensemble des États Membres à faire montre de la volonté politique et de la flexibilité nécessaires à la réalisation de cet objectif. Tout en mettant en lumière l'importance des débats tenus au cours des deux dernières sessions, le Mouvement est prêt à coopérer de manière active et constructive avec toutes les parties afin de convenir de recommandations concrètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. À cette fin, le Mouvement a présenté un document de travail détaillé sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires qui fait des recommandations concrètes qu'il souhaiterait voir incluses dans le document final de la Commission cette année.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de longue date sur la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du

désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base de négociations dans ce domaine. À cet égard, le Mouvement réaffirme la pertinence et la centralité de la Commission du désarmement, du fait de sa composition universelle et de son rôle de seul organe spécialisé et délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, et estime qu'elle a la capacité d'examiner des questions spécifiques relatives au désarmement et de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Par le passé, la Commission a apporté sa contribution au domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment en parvenant à un consensus sur les directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et sur la maîtrise des armes classiques. Le Mouvement regrette que la Commission n'ait pas été en mesure de parvenir à des résultats durant les cycles précédents en raison d'un manque de volonté politique et des positions intransigeantes adoptées par certains États dotés d'armes nucléaires, malgré le rôle constructif joué par le Mouvement des pays non alignés et ses propositions concrètes faites dans le cadre de délibérations, en particulier au sein du Groupe de travail I.

Nous réitérons notre vive préoccupation face à la lenteur des progrès réalisés sur la voie du désarmement nucléaire et face au manque de progrès enregistrés par les États dotés d'armes nucléaires, et nous les exhortons à éliminer la totalité de leurs arsenaux, armes et vecteurs nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques multilatérales pertinentes et à l'engagement clair qu'ils avaient pris en 2000 et réitéré en 2010. Le Mouvement souligne qu'il est indispensable de faire des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et dans tous les aspects de la non-prolifération des armes nucléaires afin de renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il souligne que le désarmement nucléaire, qui est la priorité absolue définie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale et une obligation juridique multilatérale, ne devrait pas être subordonné à des mesures de confiance ni à d'autres efforts de désarmement.

Dans ce contexte, le Mouvement accueille avec satisfaction la tenue, le 26 septembre, de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). La participation de haut niveau et le fort appui exprimé à cette réunion en faveur de l'élimination complète

des armes nucléaires ont été l'expression manifeste de l'importance critique du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales. Cette réunion a également montré que le désarmement nucléaire reste hautement prioritaire pour la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle que la résolution 68/32, « Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », est un cadre idoine pour la poursuite du noble objectif qu'est le désarmement nucléaire. L'appel urgent lancé par l'Assemblée générale, par le biais de cette résolution, en faveur de l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement en vue de parvenir rapidement à une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, pourrait rapprocher les points de vue divergents et nous permettre de faire des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire. En même temps, tout cela dépend de l'expression d'une forte volonté politique sans laquelle aucune recommandation ne nous aidera à passer outre à l'impasse actuelle.

Dans le cadre de cette résolution, le Mouvement invite les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers, à marquer, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires par toutes sortes d'activités d'information et de sensibilisation du public portant sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et la nécessité de les éliminer complètement.

La conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire qui doit être convoquée au plus tard en 2018 en vertu de la résolution sera l'occasion pour la communauté internationale de passer en revue les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et de formuler des recommandations concrètes en vue de poursuivre sur la lancée de la Réunion de haut niveau et de renforcer et intensifier les efforts de la communauté internationale en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement se félicite de ce que l'examen des incidences humanitaires des armes nucléaires se poursuive, y compris dans le cadre de la deuxième Conférence

sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisée par le Mexique les 13 et 14 février.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes et que, dans l'attente de leur élimination, il convient de veiller à titre tout à fait prioritaire à ce que tous les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent de tous les États qui en sont dotés des garanties de sécurité universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes selon lesquelles ils s'abstiendront d'employer ou de menacer d'employer ces armes en toutes circonstances. Le Mouvement souligne que le perfectionnement des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires sont contraires à l'objectif d'un désarmement nucléaire effectif, qui est une obligation juridique multilatérale, et aux engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Mouvement réaffirme qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires appliquent les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale à l'ensemble des mesures en rapport avec le respect de leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire.

Il importe, de l'avis du Mouvement, que les pays en développement puissent pleinement exercer leur droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris leur droit souverain de mettre sur pied, à des fins pacifiques, un cycle du combustible nucléaire complet à l'échelon national, sans discrimination, et de participer à un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Mouvement des pays non alignés souligne une fois de plus que des accords négociés sur le plan multilatéral, universels, généraux et non discriminatoires constituent le meilleur moyen de répondre aux inquiétudes suscitées par la prolifération. Les dispositifs de contrôle, en matière de non-prolifération, doivent être transparents et ouverts à la participation de tous les États et n'imposer aucune restriction à l'accès aux matières, à l'équipement et aux technologies dont les pays en développement puissent avoir besoin à des fins pacifiques. Le Mouvement souligne que les questions liées à la prolifération doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques. Les mesures et initiatives adoptées à cet égard doivent s'inscrire dans le

cadre du droit international et contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Les États non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soulignent l'importance d'un respect des engagements pris aux Conférences d'examen du Traité de 1995 et de 2000 ainsi que de la mise en œuvre des plans d'action adoptés à la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les États non alignés qui sont parties au TNP soulignent en outre que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui est une partie intégrante et essentielle de l'ensemble de décisions adoptées sans vote ayant permis en 1995 la prorogation du TNP pour une durée indéterminée, devra être mise en œuvre sans plus de retard et ils réaffirment que cette résolution conserve sa validité jusqu'à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

Les États non alignés qui sont parties au TNP expriment leur vive déception quant au fait que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû se tenir en 2012, n'a pas encore été convoquée malgré la décision adoptée par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les retards persistants accusés dans la convocation de cette conférence contreviennent à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995. Ils constituent également une violation de l'accord collectif conclu à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les États non alignés qui sont parties au TNP dénoncent avec fermeté les obstacles invoqués par les organisateurs de la conférence pour ne pas organiser cette conférence dans les délais fixés et ils les exhortent à obtenir des assurances crédibles en ce qui concerne la participation inconditionnelle d'Israël et à convoquer la conférence sans plus tarder afin d'éviter de nouvelles répercussions négatives éventuelles sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, son processus d'examen de 2015 et le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement rappelle que dans le document final du Sommet de Téhéran tenu en août 2012, les chefs d'État et de gouvernement, tout en réitérant leur ferme appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ont appelé toutes les parties concernées à prendre d'urgence des mesures concrètes en vue de créer une zone de ce type; et que, dans l'attente

de sa création, ils ont engagé Israël, seul pays du Moyen-Orient à n'avoir ni adhéré au TNP ni proclamé son intention de le faire, à renoncer à la possession d'armes nucléaires, à adhérer au Traité sans conditions préalables et sans plus tarder, à soumettre rapidement toutes ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à mener ses activités liées au nucléaire conformément au régime de non-prolifération. Ils ont noté avec une vive inquiétude qu'Israël s'était doté de capacités nucléaires, ce qui constituait une menace grave et permanente pour la sécurité des États voisins et d'autres États, et ils ont condamné le fait qu'Israël continue de mettre au point et de stocker des arsenaux nucléaires. Ils ont appelé de même à une interdiction totale et complète du transfert à Israël de tous équipements, renseignements, matières et installations, ressources ou dispositifs concernant le nucléaire, et de la fourniture d'une assistance dans les domaines scientifiques ou technologiques nucléaires.

Le Mouvement souligne la nécessité de faire preuve d'une volonté politique forte et sincère à l'appui du mécanisme de désarmement multilatéral, en particulier dans le cadre des négociations menées au sein de la Conférence du désarmement, qui demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Pour terminer, le Mouvement réitère son plein appui aux travaux de la Commission du désarmement, qu'il convient d'intensifier en ranimant la volonté politique en ce sens, afin d'obtenir des résultats dignes de ce nom, dans l'intérêt du progrès du désarmement et de la non-prolifération au niveau mondial.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Tout d'abord, la CELAC tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de fond de 2014 de la Commission du désarmement, et adresse ses félicitations aux autres membres du Bureau. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'Ambassadeur Christopher Grima, de Malte, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant que Président de la Commission du désarmement l'année dernière.

La CELAC réaffirme l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des

Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. La CELAC réitère sa volonté de travailler de manière constructive pour mener à bien les tâches complexes qui ont été confiées à la Commission.

La Communauté rappelle la décision historique prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à La Havane à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes les 28 et 29 janvier 2014, de proclamer l'Amérique latine et les Caraïbes « zone de paix », et de réaffirmer leur attachement permanent au règlement des différends par des moyens pacifiques dans le but d'éliminer à jamais la menace ou l'emploi de la force dans notre région.

Les membres de la CELAC réaffirment la nécessité de tendre vers l'objectif prioritaire qu'est le désarmement nucléaire, et de créer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. À cet égard, nous tenons à exprimer notre rejet du perfectionnement des armes nucléaires actuelles et de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, qui vont à l'encontre de l'obligation de désarmement nucléaire complet. Nous réaffirmons également la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Nous appuyons fermement la mise au point d'instruments juridiques contraignants prévoyant un désarmement nucléaire effectif, irréversible et vérifiable afin de réaliser l'objectif de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires dans des délais précis et convenus au niveau multilatéral. Les États membres de la CELAC appellent à l'ouverture de négociations et à l'adoption, dans les meilleurs délais, d'un instrument universel et juridiquement contraignant relatif aux assurances de sécurité négatives.

Rappelant l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice en 1996, les membres de la CELAC réaffirment que l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, et notamment du droit international humanitaire, ainsi que de la Charte des Nations Unies. Notre communauté réaffirme que la seule garantie efficace contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale et leur interdiction.

Les membres de la CELAC font part de leur profonde préoccupation quant aux lourdes conséquences qu'aurait, sur l'humanité tout entière, toute explosion nucléaire de nature accidentelle ou intentionnelle. Nous estimons que cette question devrait être soulevée chaque fois qu'aura lieu un débat portant sur les armes nucléaires. C'est pourquoi nous félicitons le Mexique de la conclusion fructueuse de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue dans l'État de Nayarit, dans ce pays, en février, et appelons tous les États à participer à la prochaine conférence internationale qui doit se tenir à Vienne, au cours du deuxième semestre de 2014.

À la création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons réaffirmé notre fierté d'être la première région du monde à forte densité de population à se déclarer zone exempte d'armes nucléaires dans le cadre du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, qui a été signé en 1967 et est entré en vigueur en 1969. Nous tenons à rappeler que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues à l'échelle mondiale renforce la paix et la sécurité internationales ainsi que le régime mondial de non-prolifération, et contribue largement au désarmement nucléaire.

Nous prions les puissances nucléaires de retirer toutes leurs réserves aux protocoles du Traité de Tlatelolco et de respecter le caractère dénucléarisé de l'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui contribuerait à éliminer toute possibilité d'utilisation des armes nucléaires contre les pays de la région. Le Traité de Tlatelolco et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) constituent des références politiques, juridiques et institutionnelles pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. L'expérience de l'OPANAL forme en outre un précieux patrimoine international qui pourrait inspirer la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

La CELAC déplore le fait que l'accord portant sur l'organisation d'une conférence internationale pour la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas été appliqué. Elle est fermement convaincue qu'en plus d'être une importante contribution à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire, la création de ladite zone représenterait un

jalon important dans le processus de paix dans la région du Moyen-Orient. La CELAC appelle de ses vœux la tenue de cette conférence dans les meilleurs délais, comme convenu par les États Parties au Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, en 2000 et en 2010.

Nous réaffirmons l'attachement de nos États au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la pleine mise en oeuvre de ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous réaffirmons également le droit inaliénable des États à conduire des activités de recherche scientifique sur l'énergie nucléaire, à en produire ou à en faire un usage pacifique, sans discrimination et dans le respect des articles I, II, III et IV du TNP. La CELAC rappelle l'engagement, pris par toutes les parties au Traité, à faciliter un échange aussi exhaustif que possible d'équipements, de matériels et d'informations scientifiques et technologiques ayant trait à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CELAC souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et exhorte donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous demandons en outre aux États dotés d'armes nucléaires de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération et de progresser vers l'élimination complète de ces armes. Nous leur demandons d'exécuter, intégralement et sans délai, les 13 initiatives en faveur du désarmement nucléaire approuvées lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, ainsi que le plan d'action qui a été adopté à la Conférence d'examen de 2010.

La Communauté affirme son intention de participer activement à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra à New York du 28 avril au 9 mai et sera présidée par le Pérou.

La CELAC demande instamment aux États visés à l'annexe II du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité, d'accélérer les démarches en vue de la signature et/ou de la ratification de cet instrument, et à en faire une priorité, et de démontrer ainsi leur volonté politique et leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Rappelant la tenue de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11), la CELAC exprime sa ferme volonté d'œuvrer à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau en vue d'explorer les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires dans le délai le plus court possible, dans le but d'arrêter un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires assorti d'un calendrier précis, qui en interdise la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'expérimentation, le stockage, le transfert, et l'utilisation ou la menace d'utilisation et en prévoie la destruction.

La CELAC est convaincue que les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques jouent un rôle important en contribuant à promouvoir l'entente, la transparence et la coopération entre les États et à renforcer la stabilité et la sécurité, en stricte conformité avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et dans le respect de leur caractère volontaire, ainsi que des préoccupations et situations spécifiques des États en matière de sécurité. À cet égard, il vaut la peine de rappeler les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par consensus.

Notre région a pris des mesures importantes pour appliquer des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, qui contribuent à renforcer la paix et la sécurité internationales. C'est également pourquoi nous invitons les États membres à renforcer, améliorer et étendre les mesures de confiance à tous les niveaux, selon que de besoin. À cet égard, notre Communauté accueille avec satisfaction toutes les mesures de confiance qui ont déjà été volontairement adoptées dans le domaine des armes classiques par les États intéressés, dans leur région ou sous-région respective, ainsi que les informations volontairement communiquées, concernant ces mesures, au Registre des armes classiques des Nations Unies et au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

Notre Communauté réaffirme également l'importance cruciale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en reconnaît l'importante contribution aux efforts déployés dans ce domaine et souligne qu'il est nécessaire de l'appliquer de manière intégrale et efficace. La CELAC signale que l'adoption en 2012 du document final de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action fixe à la

communauté internationale un objectif clair et des délais pour renforcer les efforts en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

La CELAC réaffirme l'importance de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Elle souligne qu'il faut continuer de travailler au niveau multilatéral dans le cadre du Programme d'action, de façon transparente et non discriminatoire, et faire des progrès en vue de l'adoption d'instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicites afin d'empêcher le détournement d'armes légères et de petit calibre vers le marché illicite. Nous espérons progresser sur ces questions dans le cadre de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, prévue en juin, ainsi que du cycle d'examen du Programme pour la période 2014-2018.

Réaffirmant l'importance de la coopération régionale et internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, la CELAC est convenue de constituer un groupe de travail chargé d'étudier le crime que constitue ce commerce et de proposer un mécanisme et des procédures qui nous permettraient de coordonner nos efforts avec efficacité, dans le plein respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, afin de renforcer les mesures de prévention du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et les mesures de lutte contre ce commerce, dans l'intérêt de la sécurité des citoyens.

La CELAC espère que le Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridique sur le commerce des armes, pourra contribuer à remédier aux graves conséquences que le commerce illicite et non réglementé des armes a sur beaucoup d'individus et d'États, surtout en raison du détournement de ces armes en vue de leur transfert à des acteurs non étatiques ou à des utilisateurs non autorisés souvent mêlés à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogue. Nous espérons également que ce Traité pourra contribuer à prévenir les conflits armés, la violence armée et les violations du droit international, notamment des instruments internationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans le même temps, en prévision de l'entrée en vigueur du Traité, la

CELAC demande que celui-ci soit appliqué d'une façon équilibrée, transparente et objective, dans le respect du droit souverain de tous les États d'assurer leur légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale doit continuer de porter la plus grande attention à la question des mines antipersonnel. La CELAC se félicite de la déclaration faisant de l'Amérique centrale une zone exempte de mines. La CELAC apprécie à sa juste valeur l'assistance fournie par le Service de la lutte antimines des Nations Unies. Notre groupe insiste sur l'importance de la coopération dans le cadre des activités de déminage et d'assistance aux victimes et espère que les succès obtenus au cours des dernières années se poursuivront. La CELAC appuie les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions ainsi que leur utilisation contre des civils, en violation flagrante du droit international humanitaire. Elle prend note avec satisfaction de la volonté de tous les États de prendre immédiatement des mesures concertées au niveau multilatéral pour faire face aux problèmes humanitaires provoqués par les armes à sous-munitions.

Pour terminer, la CELAC réaffirme le rôle d'organe délibérant spécialisé de la Conférence du désarmement au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, et elle prend acte du renouvellement du mandat du groupe de travail informel coprésidé par l'Équateur et chargé d'élaborer un programme de travail solide et progressif. La CELAC déplore une nouvelle fois que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à arrêter et appliquer son programme de travail. La CELAC appelle tous les membres de la Conférence à faire preuve de la volonté politique qui s'impose pour que débutent sans plus attendre les travaux de fond grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet permettant de faire progresser le désarmement nucléaire, y compris la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant concernant des garanties négatives de sécurité, ainsi que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et un traité non discriminatoire en vue d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires qui servent les objectifs de non-prolifération et de désarmement.

La CELAC tient également à signaler le travail important effectué par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et l'assistance qu'il fournit aux pays de la région pour leur permettre de mettre en œuvre des mesures de désarmement dans divers domaines.

La Communauté regrette que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de formuler des recommandations durant ses cycles précédents. Il est capital que la Commission s'acquitte de son mandat, comme l'a souligné la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous invitons les États Membres à faire preuve de souplesse et à mobiliser la volonté politique requise pour aller de l'avant dans la formulation de recommandations. La CELAC réaffirme qu'elle est disposée à coopérer avec les membres de la Commission pour obtenir des résultats concrets au cours de la présente session. La Communauté appelle toutes les délégations à faire montre de la volonté politique voulue pour permettre à cet organe délibérant de l'ONU de s'acquitter de son mandat et de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de 2014 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Vous pouvez compter sur l'appui et la participation constructive de notre groupe dans vos efforts pour nous mener à une issue positive durant cette dernière année du cycle triennal. Nous espérons que, sous votre direction, nos délibérations sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour aboutiront à des résultats concrets. Le Groupe tient à remercier votre prédécesseur de ses efforts durant la session de fond de 2013, ainsi que de ses conseils et de l'excellente manière dont il a dirigé la Commission. Le Groupe saisit cette occasion pour féliciter également les autres membres du Bureau de leur élection. Par ailleurs, le Groupe des États d'Afrique tient à remercier les Présidents des deux Groupes de travail des efforts qu'ils ont déployés l'année dernière et d'avoir accepté de reprendre leur rôle de facilitateurs pour la présente session. Le Groupe remercie le Vice-Secrétaire général de ses aimables remarques.

Le Groupe s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et réaffirme son

attachement au principe et à la validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le Groupe des États d'Afrique tient à souligner que le meilleur moyen de régler les questions de désarmement et de prolifération est d'adopter des accords multilatéraux négociés, universels, globaux et non discriminatoires.

Il importe également de souligner le rôle de la Commission en tant qu'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Le Groupe estime que mis à part certains problèmes, la Commission a contribué, par le passé, de façon positive aux travaux sur le désarmement nucléaire, qui est la première priorité de la communauté internationale en matière de désarmement, ainsi que sur les questions relatives à la non-prolifération nucléaire, à la maîtrise des armements, aux armes classiques et aux autres mesures de confiance dans les domaines de la diplomatie multilatérale et du désarmement.

À cet égard, le Groupe rappelle le consensus qui s'est dégagé sur les directives relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à la maîtrise des armes classiques. Nous sommes convaincus que la volonté politique et la souplesse manifestées pour conclure ces accords passés seront de nouveau présentes lorsque nos délibérations s'achèveront le 25 avril et aboutiront à l'adoption d'un nouveau programme pour le cycle qui débutera en 2015.

Dans peu de temps, les États Membres vont entamer l'examen et la négociation de recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires et d'adopter des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous restons convaincus que cet organe a la capacité de prendre en compte toutes les préoccupations et de convenir de recommandations concrètes. À la lumière de ces considérations, le Groupe appelle les États à assouplir leurs positions, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, et s'engage à appuyer toute mesure constructive ou proposition concrète qui sera formulée pendant nos travaux, en particulier dans le cadre des discussions sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe rappelle l'entrée en vigueur en 2009 du Traité de Pelindaba, qui confirme un peu plus le statut de zone exempte d'armes nucléaires du continent africain, et nous assurons les membres que nos pays continueront de respecter et d'honorer ce statut. Nous saisissons une nouvelle fois cette occasion pour encourager les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, en particulier les

États visés au Protocole III, à prendre toutes les mesures voulues pour garantir sa prompte application. Selon nous, de telles mesures renforceront considérablement le statut du Traité et contribueront aux efforts tendant à reproduire cette initiative dans les régions du globe où de telles zones n'existent pas encore afin de débarrasser le monde de la crainte ou de la possibilité que des armes nucléaires soient utilisées.

Le 26 septembre 2013, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les armes nucléaires (voir A/68/PV.11) a été convoquée ici, à New York. Le constat d'ensemble à l'origine de la convocation d'une réunion aussi importante était la nécessité de parvenir à un monde plus sûr pour tous et de garantir la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. La Réunion nous a donné l'occasion de réaffirmer que le désarmement nucléaire était une priorité absolue et de rechercher des moyens d'avancer vers l'élimination totale des armes nucléaires.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui définit un cadre fondamental pour notre difficile poursuite de ce noble objectif qu'est le désarmement nucléaire. Dans cette résolution, l'Assemblée générale souligne résolument la nécessité que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

À propos de cette résolution, le Groupe des États d'Afrique renouvelle son appel aux États Membres, au système des Nations Unies, à la société civile, au monde universitaire, aux parlementaires, aux médias et aux citoyens à célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires le 26 septembre. Nous ne pouvons que bénéficier d'activités pédagogiques et de sensibilisation concernant la menace que font peser les armes nucléaires sur l'humanité et la nécessité de les éliminer totalement. Le Groupe des États d'Afrique espère que la conférence internationale prévue en 2018, comme le demande la résolution, sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis sur la voie du désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires représentent une menace existentielle immédiate pour l'humanité, et leur emploi constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et des normes de la civilisation humaine ainsi qu'un crime grave contre l'humanité. Le Groupe considère inacceptable toute doctrine justifiant l'emploi de ces armes, y compris le fait que des États dotés d'armes nucléaires menacent des États qui n'en sont pas dotés.

Le Groupe appelle les États dotés d'armes nucléaires à envisager les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et à prendre des mesures en vue de renoncer volontairement à leurs arsenaux nucléaires et de les démanteler. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'organisation des deux dernières Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues en Norvège en 2013 et au Mexique en 2014, et il attend avec intérêt la troisième conférence, qui se tiendra en Autriche en 2015.

Le Groupe appelle à accentuer les efforts en vue d'éliminer véritablement la menace des armes nucléaires et de réaliser l'objectif ultime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en abolissant ces armes. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires d'appliquer les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité en ce qui concerne les mesures de désarmement nucléaire. Nous croyons que cela est indispensable pour promouvoir le respect des obligations contenues dans l'article VI du TNP et en accord avec les obligations juridiques multilatérale pertinentes.

Le Groupe des États d'Afrique considère l'élimination totale des armes nucléaires comme la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes et appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à fournir, à titre prioritaire, des garanties de sécurité universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires sur l'emploi ou la menace de ces armes contre eux quelles que soient les circonstances, dans l'attente de l'élimination totale de ces armes.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme la nécessité de la pleine mise en œuvre des plans d'action adoptés à la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes

nucléaires, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui est une partie intégrale et essentielle de l'ensemble des décisions convenues sans avoir été mises aux voix et qui ont permis une prorogation indéfinie du TNP en 1995.

Le Groupe des États d'Afrique appuie fermement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Groupe appelle encore une fois Israël, seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP ou déclaré son intention de le faire, à renoncer à toute possession d'armes nucléaires et à adhérer au TNP sans condition préalable ni délai.

Nous nous souvenons très clairement de la décision de consensus figurant dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur la tenue en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et exprimons notre profonde inquiétude et notre vive déception quant au fait que cette conférence n'ait pas pu avoir lieu à la fin de 2012, comme cela avait été envisagé. À notre avis, cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Tandis que nous nous préparons pour la Conférence d'examen du TNP de 2015, nous attendons avec impatience que des mesures positives et concrètes soient prises sans plus attendre pour la tenue de cette importante conférence sur le Proche-Orient. Le Groupe des États d'Afrique engage instamment tous les États du Moyen-Orient, dont Israël, à y participer sans condition.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'initiative présentée par l'Égypte à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale le 28 septembre 2013, qui contenait des mesures concrètes de mise en œuvre en faveur de la création de cette zone. Dans ce contexte, le Groupe prend note également avec appréciation des lettres adressées par les États membres du Groupe des États d'Afrique de la région du Moyen-Orient au Secrétaire général, dans lesquelles ils renouvellent leur appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Le Groupe réitère son plein appui au succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en tant que document politiquement contraignant qui traite de la question du commerce

illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects. Le Groupe attend avec intérêt et appuie sans réserve la cinquième Réunion biennale des États sur les armes légères et de petit calibre.

Le Groupe note également l'appui global accordé par les États Membres à la nécessité de définir une norme internationale commune pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Un système non réglementé de transferts d'armes classiques continue d'alimenter le commerce illicite et l'utilisation non autorisée de ces armes par des acteurs non étatiques. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce le 2 avril 2013, concrétisant ainsi la résolution en date du 24 décembre 2012 qui demandait

« de conclure [l]es travaux d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert international d'armes classiques » (*résolution 67/234 A, troisième préambule*)

La résolution portant adoption du Traité devrait être mise en œuvre d'une manière équilibrée et objective qui protège les intérêts de tous les États, et non pas uniquement des principaux États producteurs et exportateurs.

Le Groupe réaffirme également que la mise en œuvre complète et équilibrée du Traité est réalisable dans la pratique avec la collaboration de tous. Il réaffirme le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de posséder des armes classiques et leurs pièces et composants pour les besoins de légitime défense et la sécurité des États, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite souligner la contribution des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement aux questions de désarmement. Nous tenons à souligner la nécessité de renforcer les Centres régionaux pour le désarmement afin qu'ils s'acquittent pleinement de leurs mandats.

Le Groupe estime que le succès de cette session repose sur la forte volonté politique de tous les participants, sans laquelle aucune recommandation ne pourra nous aider à surmonter l'impasse actuelle. Nous réclamons la tenue de véritables délibérations dans le cadre des débats que nous tiendrons dans les prochains jours sur les deux questions principales en vue d'instaurer la paix et la sécurité pour tous.

M. Seger (Suisse) : Je souhaiterais tout d'abord joindre ma voix à celle des délégations précédentes pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session 2014 de la Commission du désarmement des Nations Unies, et je tiens à vous assurer du plein soutien de la délégation suisse dans la conduite de votre mandat.

La Suisse espère que la Commission du désarmement réalisera des progrès substantiels en 2014. Ces deux dernières années, les deux groupes de travail ont discuté d'un certain nombre de propositions concrètes. Nous espérons qu'à la fin de cette session, qui conclura le cycle triennal de la Commission, nous pourrions faire état de progrès concrets à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, des résultats tangibles au sein de cette Commission pourraient avoir un impact positif sur la session de 2014 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015.

En ce qui concerne les armes conventionnelles, l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes sera porteuse de nouvelles opportunités. Ce traité constitue une étape majeure pour le système des Nations Unies et son application concrète doit maintenant être une priorité pour la communauté internationale.

Dans le domaine du désarmement nucléaire en revanche, le fossé croissant entre les progrès nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et les progrès réels constitue un défi majeur. La communauté internationale est de plus en plus convaincue que l'utilisation potentielle de ces armes peut avoir des conséquences dévastatrices dans l'immédiat et à long terme. En outre, la tendance à sous-estimer les risques que posent les arsenaux nucléaires a donné lieu à des discussions importantes. Il est grand temps de nous accorder sur la dimension humanitaire, qui a aujourd'hui incontestablement sa place dans le discours sur les armes nucléaires. Il est important de tirer parti de la dynamique positive créée par l'initiative humanitaire, et de poursuivre nos efforts collectifs afin d'accélérer les progrès concrets, notamment au sein du TNP, de la Conférence du désarmement et dans d'autres domaines.

Par ailleurs, nous continuons à penser que la Commission du désarmement devra réfléchir aux moyens d'améliorer ses méthodes de travail et d'optimiser son fonctionnement. Nous estimons en effet que ces ajustements constitueraient un bon point

de départ pour revitaliser les travaux de la Commission dans son ensemble. Il serait également primordial d'approfondir les discussions sur la structure de l'ordre du jour, c'est-à-dire sur le lien entre les travaux des Groupes de travail I et II. Pour la Suisse, il est en effet hautement problématique de lier les éventuelles améliorations des mesures concrètes de renforcement de la confiance dans le domaine des armes conventionnelles à l'évolution des lignes directrices générales en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Notre délégation estime qu'une corrélation de ce type renforce les clivages et crée une situation propice à l'inaction. À nos yeux, il serait plus judicieux de miser sur des domaines où les progrès sont possibles, en multipliant les initiatives parallèles.

En outre, la Commission gagnerait à se concentrer davantage sur les questions spécifiques plutôt que sur des thèmes généraux tels que le désarmement nucléaire et le désarmement classique. En outre, la Commission pourrait également examiner la possibilité de s'ouvrir aux échanges avec les représentants de la société civile et du monde universitaire. Enfin, elle pourrait aussi revoir la structure du rapport qu'elle transmettra à l'Assemblée générale, de manière à ce qu'il reflète mieux le contenu de ces échanges.

La Commission reste un rouage important du mécanisme de désarmement des Nations Unies, car elle délibère de questions spécifiques relatives aux armes nucléaires et classiques. Les lignes directrices et les recommandations qu'elle adopte attestent de sa valeur ajoutée et devraient encourager les progrès. Or, depuis près de 15 ans, cette instance n'a plus été en mesure d'adopter aucune recommandation ni ligne directrice substantielle. Cela dit, le rôle délibératif de la Commission devrait lui donner les moyens de surmonter ce blocage et de restaurer la confiance.

Force est de constater, malheureusement, que la Commission n'est pas un cas isolé dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies. La Conférence du désarmement à Genève se trouve elle aussi dans une impasse. Malgré tout, le tableau n'est pas aussi sombre qu'on pourrait le croire, dans la mesure où un nombre croissant de délégations participent aux discussions sur la revitalisation de la Conférence du désarmement. Les délégations de la Conférence du désarmement ont établi un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail dont le contenu serait à la fois solide et évolutif sur le long terme. Le choix de cette approche pour venir à bout de la paralysie de

la Conférence du désarmement reprend l'une des nombreuses suggestions innovantes formulées dans le but d'améliorer la situation. Si des progrès concrets se font certes encore attendre, nous estimons que ces étapes, si petites soient-elles, peuvent être considérées comme une évolution positive. En effet, elles vont dans le sens de la résolution 66/66 de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement.

Enfin, il est primordial de dépasser nos différences et de travailler collectivement afin de réaliser la noble mission de la Commission. La session de 2014 peut contribuer à concrétiser cette ambition, et la Suisse est prête à apporter sa contribution.

M. Fernandes (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement et vous assurer du plein appui de ma délégation.

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Brésil estime qu'un dispositif multilatéral de désarmement efficace est essentiel pour promouvoir le dialogue et la confiance entre les États, et contribue de ce fait de manière importante à la paix, à la sécurité et à la stabilité. La Commission est un pilier important de ce dispositif, car elle fournit aux États Membres un cadre à composition universelle pour mener des débats et faire des recommandations sur diverses questions relatives au désarmement.

Nous ne devons pas nous contenter de déplorer le fait que la Commission n'a pas formulé de recommandations au cours de ces 14 dernières années, mais essayer de déterminer où est le vrai problème. Le Brésil estime que les problèmes qui nous empêchent d'avancer sont surtout d'ordre politique plutôt que liés à la procédure. Il ne serait pas indiqué de blâmer le dispositif des Nations Unies pour le désarmement face à l'absence de résultats concrets, car cela ne ferait que masquer le manque de volonté politique de beaucoup de participer de manière constructive aux efforts visant à régler des questions urgentes. Nous devons continuer à avoir pour objectif de formuler des recommandations concrètes par consensus, en nous inspirant des réalisations antérieures de la Commission, qui nous donnent de bonnes raisons de croire en l'utilité de la Commission.

Pour ne citer que quelques-uns des résultats importants des sessions précédentes de la Commission, je mentionnerai les principes adoptés en 1988 sur la vérification, qui est un élément fondamental de tout traité de désarmement, les directives relatives aux transferts internationaux d'armes de 1996 et les directives de 1999 relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Ces dernières ont été d'une grande utilité politique pour la mise en œuvre de telles initiatives, y compris en ce qui concerne la création souhaitable et attendue d'une telle zone au Moyen-Orient. Ces résultats, qui à l'époque étaient considérés comme des percées, nous montrent qu'avec l'engagement politique requis, nous pouvons remplir le mandat qui a été confié à la Commission. Il est vrai qu'il est difficile d'adopter des décisions par consensus. Toutefois, la complexité de la tâche doit nous inciter à redoubler d'efforts et non justifier le statu quo.

Nous devons reconnaître que les progrès en matière de désarmement nucléaire ont été nettement insatisfaisants. L'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le contrat fondamental énoncé dans ce traité n'ont pas encore été mis en œuvre. Le Brésil est fermement convaincu qu'il faut éliminer et interdire complètement les armes nucléaires d'une manière transparente, irréversible et vérifiable, selon des critères et des délais clairement définis. Cet objectif doit être réalisé grâce à des efforts multilatéraux concertés. La Commission pourrait contribuer au lancement de discussions sur les principes et les éléments d'une convention sur les armes nucléaires, en prenant en compte, entre autres choses, les directives de 1988 relatives à la vérification.

À plusieurs reprises, le Brésil a expliqué pourquoi il est convaincu que promouvoir le désarmement nucléaire doit être une priorité absolue de la communauté internationale. À cet égard, il convient de garder à l'esprit trois aspects principaux – humanitaire, socioéconomique et de sécurité.

En raison de leurs conséquences humanitaires catastrophiques, éliminer les armes nucléaires est un impératif moral urgent. Nous nous félicitons de la reprise du débat sur cette question, qui a été renforcé par la conférence qui s'est tenue en février dernier à Nayarit, au Mexique.

D'un point de vue socioéconomique, nous regrettons que 20 ans après la fin de la guerre froide et malgré le contexte mondial actuel marqué par de grandes difficultés financières, l'on continue de

dépenser des sommes importantes pour l'entretien et la modernisation des arsenaux nucléaires. Des ressources qui pourraient contribuer à l'élimination de la pauvreté et au financement du développement sont encore détournées au profit de l'entretien de la machine de guerre nucléaire. Le désarmement nucléaire doit occuper une place de choix dans nos discussions sur les questions de paix et de sécurité dans le cadre du programme pour l'après-2015.

Pour ce qui est de la sécurité, aussi longtemps que des arsenaux nucléaires existeront, le monde ne sera jamais complètement à l'abri d'un risque de destruction nucléaire dévastatrice, que ce soit intentionnellement ou par accident. Par ailleurs, plus un groupe restreint de pays continuera à considérer qu'il a le droit de posséder des armes nucléaires, plus il y aura de risques que d'autres États et des acteurs non étatiques essaient d'acquérir ou de mettre au point de telles armes. Nous avons convenu que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement, mais nous n'avons pas encore traduit ce truisme dans les faits.

Le Brésil, qui fait partie de la première zone exempte d'armes nucléaires établie dans une zone densément peuplée, en vertu du Traité de Tlatelolco, est convaincu des nombreux avantages offerts par ces zones, non seulement pour la stabilité de la région concernée, mais aussi pour la réalisation de l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Brésil souligne que le Traité de Tlatelolco et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes peuvent servir de modèles pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à partager notre expérience, en tenant compte des différentes réalités et circonstances des autres régions.

Au niveau bilatéral, le Brésil est fier d'avoir mis sur pied, en collaboration avec l'Argentine, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui est un modèle exemplaire de coopération et de confiance entre voisins. Néanmoins, le fait que seulement 39 % de la population mondiale vit dans des zones exemptes d'armes nucléaires nous rappelle que nous ne pouvons nous laisser aller à la complaisance. Le Brésil se joint à d'autres pour exprimer sa déception face au report de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû se tenir avant 2012, ainsi que le prévoyait le plan d'action du TNP de 2010. Nous préconisons

des efforts renouvelés à cet égard et espérons que des progrès concrets seront réalisés avant la prochaine Conférence d'examen du TNP, l'an prochain.

L'une des fonctions essentielles du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est de renforcer la confiance entre les États Membres. Le Brésil appuie les efforts multilatéraux entrepris pour renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques. Nous contribuons régulièrement au Registre des armes classiques des Nations Unies et au Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires.

Nous avons également remis des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui contribue à améliorer la transparence. Nous sommes pour la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, et attendons avec intérêt les discussions qui se tiendront en juin pendant la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

Il importe en outre d'adopter des mesures de confiance au niveau régional. Le Brésil et ses voisins d'Amérique du Sud s'emploient à renforcer la confiance et la transparence dans les politiques de défense, y compris pour ce qui est des informations relatives aux dépenses militaires et aux armes classiques. Le cadre juridique multilatéral dans le domaine des armes classiques a été consolidé par la conclusion et l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes. Nous espérons que, une fois entré en vigueur, le Traité permettra de remédier aux graves conséquences du commerce non réglementé et du trafic illicite des armes, et notamment des armes légères et de petit calibre.

Le Brésil est prêt, chaque fois que cela semblera nécessaire, à prendre part à un débat constructif sur les questions susceptibles d'être examinées au cours du prochain cycle de la Commission du désarmement. À notre avis, un programme thématique plus spécifique serait utile aux travaux de cette instance. Tout en convenant que les méthodes de travail de la Commission peuvent être améliorées, nous sommes favorables à l'adoption d'une approche plus globale du problème, notamment en convoquant la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la troisième session du cycle triennal, nous espérons sincèrement que la Commission du désarmement sera en mesure de s'entendre sur des recommandations de fond concernant les questions inscrites à l'ordre du jour. Plus généralement, nous nourrissons l'espoir que les discussions qui seront menées ici susciteront une dynamique positive concernant les structures du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans son ensemble, y compris dans le contexte de la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui se tiendra plus tard ce mois-ci.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de 2014 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Mes félicitations vont aussi aux membres du Bureau et aux Présidents des Groupes de travail. Je remercie par ailleurs l'Ambassadeur Christopher Grima, le Président sortant, des orientations qu'il a formulées afin de fournir un solide point de départ aux travaux de la Commission du désarmement en 2014.

Ma délégation exprime également sa sincère gratitude à M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi qu'à son bureau, pour le soutien qu'ils apportent à nos travaux. Cette année est la dernière de l'actuel cycle triennal, et nous espérons que nous pourrions produire des résultats véritables par rapport aux années passées. Il est par conséquent crucial que nous nous engagions tous ensemble à faire de la Commission une entité efficace du mécanisme de désarmement. Des conclusions solides et énergiques doivent donc émerger de nos deux groupes de travail afin de fournir de nouvelles directives pour aborder les menaces et les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Même si nous nous focalisons sur deux questions de fond, il importe également d'améliorer les méthodes de travail et de revitaliser la Commission afin de mettre en œuvre les recommandations passées et de s'en servir comme plateforme pour examiner de nouvelles idées pour l'avenir. L'instauration de la confiance sur les questions qui ont été confiées aux deux Groupes de travail est fondamentale pour pouvoir nous acquitter de notre travail.

Compte tenu des diverses tensions régionales observées à l'heure actuelle, la priorité absolue à la

Commission du désarmement devrait être de mettre l'accent sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont des préalables indispensables, en particulier dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 qui se réunira plus tard ce mois-ci. Les recommandations formulées au Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu récemment à La Haye mettent fortement l'accent sur les mesures collectives visant à garantir la non-prolifération et, en fin de compte, le désarmement.

Cette année marque également le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cette occasion, le Kazakhstan a organisé le mois dernier à Astana un atelier à l'intention des pays de l'Asie centrale et d'autres pays – 34 au total – ainsi que des organisations régionales et internationales, pour discuter de la façon dont la communauté internationale peut mettre en oeuvre la résolution de manière effective.

Afin de garantir la sécurité physique des matières et des équipements nucléaires et ainsi d'empêcher la prolifération nucléaire et le terrorisme, il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires qui soient fortes. Nous avons le plaisir d'informer la Commission que les discussions sont en cours en vue de la signature, enfin, des fameuses assurances de sécurité négatives pour la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. De manière à préserver la sécurité régionale, mon pays va prochainement accueillir une banque de combustible nucléaire ou banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique, remplacer le combustible des réacteurs fonctionnant à l'uranium fortement enrichi par de l'uranium faiblement enrichi, mettre sur pied un centre régional de formation à la sécurité nucléaire, et renforcer ses capacités de préparation, d'intervention et d'atténuation.

Nous appelons également à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et le Kazakhstan est disposé à aider le coordonnateur du processus de négociation. Afin que toute la planète devienne une zone exempte d'armes nucléaires, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a proposé l'adoption d'une déclaration universelle prônant un monde exempt d'armes nucléaires, en tant que première étape vers l'élaboration d'une convention visant à abolir le nucléaire.

Mon pays se joint à l'appel à sortir de l'impasse et à relancer la Conférence du désarmement afin de garantir le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Le monde ne peut se permettre d'attendre davantage pour élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, une convention contre les armes nucléaires ou d'autres instruments clefs. Le plan en cinq points du Secrétaire général doit également faire partie intégrante de ces efforts multidimensionnels d'ensemble.

Partant du constat qu'il faut accélérer la réalisation des objectifs du Groupe de travail I, le Kazakhstan a décidé de faire de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires quelques-unes des grandes questions qu'il défendra s'il est élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018.

S'agissant du Groupe de travail II, le Kazakhstan va redoubler d'efforts pour faire en sorte que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects soit mis en oeuvre de façon énergique. La réaction des États Membres afin que le Traité sur le commerce des armes entre en vigueur est encourageante. Le Kazakhstan mène actuellement un processus national interne en vue de devenir signataire du Traité. Dans l'intervalle, nous continuerons de participer aux efforts mondiaux pour améliorer les règles et les procédures de surveillance visant à garantir une responsabilité optimale par le renforcement des mesures de confiance.

Enfin, mon pays est prêt à faire montre d'une forte volonté politique pour aider la communauté internationale à accélérer la cadence à la Commission du désarmement. Le désarmement et la non-prolifération font en effet partie aujourd'hui des grands piliers pour instaurer la paix et la stabilité sur la base des principes du droit international, des droits de l'homme et du développement durable.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2014.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais également faire les observations complémentaires suivantes.

L'Algérie considère que le désarmement général et complet revêt une importance déterminante pour

garantir la paix et la sécurité internationales et elle rappelle son attachement à la diplomatie multilatérale en tant que principe fondamental pour les négociations menées en vue du désarmement. L'Algérie réaffirme le rôle central de l'ONU en tant que cadre universel multilatéral pour l'examen des questions relatives au désarmement, ainsi que la pertinence et le rôle primordial de la Commission du désarmement en tant que seul organe spécialisé délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

Ma délégation espère que la présente session de la Commission permettra d'obtenir des résultats concrets qui feront avancer le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance particulière de la présente session de fond de la Commission du désarmement, qui marque la fin du cycle triennal en cours. La Commission est censée adopter des recommandations concrètes relatives aux deux questions inscrites à son ordre du jour, « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue et nous restons préoccupés par l'existence d'armes nucléaires et le risque qu'on emploie ou menace d'employer ces armes. Nous sommes donc convaincus qu'il faut faire des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire multilatéral.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner une nouvelle fois l'importance de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération et sur la nécessité de mettre en œuvre de manière équilibrée et intégrale chacun de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De nombreux États ont choisi d'utiliser l'énergie atomique exclusivement pour des applications civiles, conformément à l'article IV du TNP. En effet, pour de nombreux pays en développement, l'énergie nucléaire est un choix stratégique pour leur développement économique et pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité énergétique. C'est pourquoi ma délégation souhaite exprimer son appui au droit légitime de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du régime de non-prolifération.

Convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou leur menace, l'Algérie appuie la feuille de route proposée par le Mouvement des pays non alignés à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). Dans ce contexte, l'Algérie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », et appelle à la mise en œuvre efficace de ses dispositions, et en particulier à l'ouverture de négociations en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Conformément au TNP, l'Algérie réaffirme que les États dotés de l'arme nucléaire doivent tout particulièrement s'acquitter pleinement de leurs obligations spécifiques, et souligne à quel point il importe que ces États appliquent les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale à l'ensemble des mesures en rapport avec le respect de leurs obligations et activités en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, l'Algérie appelle tous les États parties au TNP à mettre en œuvre le plan d'action adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. Nous tenons également à insister sur le fait qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour qu'il puisse entrer en vigueur et contribuer ainsi au désarmement nucléaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires étant une mesure importante en vue de la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, est une contribution importante à cet égard. Cet exemple, de même que celui d'autres zones exemptes d'armes nucléaires existantes, doit être suivi au Moyen-Orient. Dans ce contexte, l'Algérie déplore vivement le fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû se tenir en 2012, n'a toujours pas été organisée. Nous demandons au Secrétaire général et aux trois coauteurs de la résolution de 1995 concernant le Moyen-Orient de redoubler d'efforts pour convoquer

cette conférence sans plus tarder. Nous soulignons également à quel point il importe que tous les États du Moyen-Orient y participent, conformément à la décision prise par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

S'agissant de la question des armes classiques, l'Algérie a appuyé la résolution 67/234 B par laquelle l'Assemblée générale a adopté le Traité sur le commerce des armes. Nous pensons que son adoption renforcera indéniablement le dispositif multilatéral en matière de désarmement. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, en particulier au Sahel, car il est une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et les groupes criminels organisés. Ma délégation, qui est extrêmement préoccupée par ce commerce illicite, réaffirme l'importance de la mise en œuvre intégrale, équilibrée et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. À l'évidence, la coopération et l'assistance internationales sont essentielles dans ce domaine.

En ce qui concerne la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, l'Algérie insiste sur le fait que, dans le cadre des efforts déployés pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ces mesures doivent être prises dans le plein respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris le droit à l'autodétermination pour tous les peuples, en tenant compte de la situation particulière des peuples vivant sous domination coloniale ou sous une autre forme de domination ou d'occupation étrangère, et en reconnaissant le droit des peuples de prendre des mesures légitimes, conformes à la Charte des Nations Unies, pour exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Enfin, je voudrais conclure en formant l'espoir que tous les États Membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Commission du désarmement de conclure de manière fructueuse son présent cycle triennal.

M. Dehgani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président. Ma délégation a pleinement confiance dans votre direction avisée et votre capacité de mener à bien les travaux de la Commission.

Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation tout au long de cette importante session, la dernière du cycle triennal actuel de la Commission du désarmement. Je tiens aussi à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection et à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour sa déclaration.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons cette année dans le sillage de la dynamique imprimée par la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, tenue en septembre (voir A/68/PV.11). Le ferme appui en faveur du désarmement nucléaire exprimé à cette réunion par les groupements politiques et les groupes d'États, les dirigeants nationaux et la société civile, a montré à quel point la demande de désarmement nucléaire est forte et profondément ancrée. Cela prouve une nouvelle fois que l'élimination totale des armes nucléaires reste une priorité absolue de la communauté internationale. Pour donner suite à cette réunion de haut niveau, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/32, qui reprend la proposition en trois points formulée par le Mouvement des pays non alignés et représente une bonne feuille de route pour relancer et orienter tous les efforts internationaux liés au désarmement nucléaire.

Nous devons mettre à profit cette dynamique pour réaliser le désarmement nucléaire, qui est une obligation dont la réalisation est attendue depuis longtemps et un élément essentiel du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cela nous rappelle l'importante responsabilité qui incombe à la Commission et, naturellement, la difficulté de la tâche qui se profile en vue d'élaborer un document complet et orienté vers l'action qui répondra aux attentes, un document qui, du point de vue de son contenu, peut être considéré comme se situant au-dessus des résolutions de la Première Commission et en-deçà d'un traité, de la même manière que la Commission se situe quelque part entre la Première Commission, qui produit des résolutions, et la Conférence du désarmement, qui produit des instruments juridiquement contraignants.

La Commission a une responsabilité particulière de faire avancer le désarmement nucléaire, premièrement parce qu'elle est l'unique organe délibérant spécialisé de l'Assemblée générale sur toutes les questions de désarmement, le désarmement nucléaire étant la principale priorité, et deuxièmement parce que la

Commission n'a malheureusement jamais adopté de directives concrètes aux fins du désarmement nucléaire, et ce du fait des positions inflexibles de certains pays.

La tâche que nous allons devoir accomplir est par ailleurs particulièrement complexe en raison des questions liées à la volonté politique. Même si depuis près de 70 ans, l'immense majorité des États n'a cessé de lancer des appels vibrants à l'élimination totale des armes nucléaires, certains États dotés d'armes nucléaires conservent une position inflexible à cet égard. C'est le seul obstacle qui entrave les efforts visant à parvenir au désarmement nucléaire, notamment au sein de la Commission du désarmement. De fait, nos efforts n'aboutiront pas tant que nous ne serons pas venus à bout de ce problème. Dans ce contexte, nous demandons de nouveau aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs responsabilités.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs obligations juridiques en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et honorer les engagements sans équivoque pris durant les Conférences d'examen du Traité aux fins de l'élimination complète de leurs armes nucléaires. Les réductions bilatérales ou unilatérales limitées et le simple déclassement d'armes nucléaires sont très loin des mesures concrètes et effectives qu'il convient de prendre pour éliminer totalement les armes nucléaires. Ces mesures ne peuvent d'autre part se substituer à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires de manière irréversible, transparente et internationalement vérifiable, car celle-ci constitue la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Il va sans dire qu'une autre question importante doit être abordée à la Commission du désarmement, à savoir l'importance que revêt la pleine réalisation du droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment leur droit inhérent de mettre au point un cycle complet de combustible nucléaire national à des fins pacifiques, sans discrimination, et de participer à un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je saisis également l'occasion que m'offre la présente séance pour souligner qu'une responsabilité particulière incombe aux trois États dotés d'armes nucléaires qui se sont portés coauteurs de la résolution

de 1995 sur le Moyen-Orient en ce qui concerne la mise en œuvre de cette résolution et de la partie y relative du plan d'action élaboré en 2010, en particulier la convocation d'une conférence qui n'a malheureusement pu se tenir du fait du refus d'Israël d'y participer. En tant que pays qui a proposé en 1974 la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la République islamique d'Iran continuera de déployer des efforts sérieux aux fins de la création de cette zone. Les seuls obstacles à la réalisation de cet objectif sont les armes nucléaires d'Israël et son refus persistant d'adhérer au TNP. En conséquence, Israël doit être contraint de participer à la conférence, de renoncer à posséder des armes nucléaires, d'adhérer au TNP sans condition préalable et sans plus attendre en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires, et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour finir, je tiens à souligner que si tous les représentants assouplissent leurs positions et coopèrent de manière constructive, nous parviendrons à surmonter les problèmes susmentionnés. Nous devons donc décider ensemble de préserver nos intérêts nationaux et humains, et ce en débarrassant le monde des armes nucléaires et en montrant que nous sommes capables de saisir toute possibilité nouvelle de surmonter des obstacles anciens. De son côté, ma délégation est disposée à coopérer pleinement avec le Président et tous les États Membres à la tenue d'une session de fond fructueuse cette année.

M. Diallo (Sénégal) : En associant le Sénégal aux déclarations faites, respectivement par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement, et parallèlement vous assurer du plein soutien ainsi que de l'entière coopération de ma délégation.

Qu'il me soit également permis de remercier vivement le Président sortant, l'Ambassadeur Christopher Grima, Représentant permanent de Malte, pour les efforts louables qu'il a entrepris lors de la précédente session à l'effet de faire avancer les travaux de la Commission du désarmement.

Après trois cycles de blocage au terme desquels aucune recommandation n'a pu être faite, la Commission entame cette année la dernière étape du présent cycle triennal 2012-2014 dans un contexte mondial où de

nombreux défis sécuritaires continuent d'interpeler la communauté internationale. L'intensification de nos efforts, alliée à une forte volonté politique, peut encore apporter une réponse collective et efficace à ces défis. Tout en soulignant l'importance des échanges de vues qui ont eu lieu l'année dernière, mon pays exprime l'espoir que la Commission sera en mesure, cette année, d'adopter des recommandations concrètes sur les questions à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les armes classiques, dont la prolifération a été un important facteur de déstabilisation de la région du Sahel – mon ami, l'Ambassadeur de l'Algérie, vient de le rappeler –, nous nous réjouissons de l'adoption du Traité sur le commerce des armes en 2013. Il reste à présent à œuvrer pour son entrée en vigueur le plus tôt possible et à veiller à son application. Tout en félicitant les pays qui y ont déjà procédé, je voudrais informer de ce que le Sénégal a largement entamé le processus de ratification dudit instrument.

Par ailleurs, mon pays a soutenu plusieurs autres initiatives dans le domaine du désarmement et s'est engagé à respecter les normes fixées en la matière. C'est ainsi qu'il a souscrit à la Déclaration de Wellington, qui a abouti à la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions en décembre 2008. Quant aux armes légères et de petit calibre, nous appelons au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et, parallèlement, de l'Instrument international de traçage de ces armes.

S'agissant du désarmement nucléaire, l'espoir suscité par le succès enregistré lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai 2010, et la conclusion du nouveau traité START, s'est toutefois estompé au regard de l'accroissement du budget consacré par les États à la poursuite de leurs programmes nucléaires. Fort de ce constat, mon pays est en faveur de l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire, qui menacent la paix mondiale et exacerbent les tensions à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, ma délégation est d'avis que les points ci-après doivent retenir la plus grande attention de la Commission au cours de cette session.

Premièrement, il faut réaffirmer une volonté politique forte d'enrayer la prolifération nucléaire.

Deuxièmement, il faut œuvrer à l'universalisation du TNP et à l'application de ses dispositions pertinentes.

Troisièmement, il faut agir de façon résolue pour l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en œuvre des obligations issues du TNP, ainsi que celles découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. En outre, il serait utile de prendre en compte la nécessité de négocier et d'adopter un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles, ainsi que de veiller au suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11).

Quatrièmement, Les États détenteurs de l'arme nucléaire doivent s'entendre sur un programme irréversible, transparent et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder des garanties de sécurité à travers un instrument contraignant aux États non dotés de l'arme nucléaire.

Cinquièmement, les zones exemptes d'armes nucléaires existantes devraient être renforcées et de nouvelles entités créées, tel que stipulé dans les conclusions de la dernière Conférence d'examen du TNP relatives à la convocation, en 2012, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous déplorons que cette conférence n'ait pu se tenir, à ce jour.

Sixièmement enfin, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie appropriée aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP. Bien entendu, l'Agence internationale de l'énergie atomique aura la responsabilité d'en superviser les modalités.

M. Sergeev (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le président, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2014, et à féliciter également les autres membres du Bureau.

L'Ukraine réaffirme l'importance de la Commission du désarmement et réitère sa volonté de travailler de manière constructive afin de s'acquitter de ses tâches.

Cette année, l'Ukraine célèbre l'un des événements les plus importants de son histoire moderne, le vingtième anniversaire de son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), suivie de la signature du Mémoire de Budapest

sur les garanties de sécurité. Je tiens à rappeler une fois de plus le fait qu'il y a plus de 23 ans, immédiatement après l'effondrement de l'Union soviétique, l'Ukraine possédait l'un des plus grands arsenaux nucléaires au monde. Notre nation aurait pu avoir la grande tentation de le conserver, mais nous avons choisi un chemin différent. Nous avons renoncé à notre arsenal nucléaire. Et nous savons que nous avons eu raison de le faire.

Compte tenu de la dimension mondiale de ces mesures et de l'importance cruciale des problèmes constants qui existent dans le domaine du désarmement nucléaire, à la lumière notamment de la situation explosive dans la péninsule coréenne, de l'agression militaire russe en Crimée et de l'escalade de la situation aux frontières nord de notre pays, nous estimons qu'il est indispensable de rappeler l'attention de tous les États Membres sur l'exemple unique montré par l'Ukraine dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qui est restée attachée aux dispositions du TNP alors même que la Fédération de Russie manquait aux obligations qui lui incombent en vertu du Mémoire de Budapest. Nous confirmons donc ici que l'Ukraine considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et une base essentielle pour la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts des États qui ont réaffirmé leurs garanties de l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et apprécions leur soutien et leur attachement à la réalisation de ces engagements. Nous continuons de compter sur ces États parce que l'Ukraine n'a jamais accepté de reconnaître l'annexion délibérée d'une partie de son territoire par la Fédération de Russie. À cet égard, nous invitons toutes les personnes ici présentes à participer à la table ronde sur les questions de désarmement et de garanties de sécurité nucléaires pour les États qui ont renoncé volontairement à leur potentiel nucléaire, laquelle se tiendra le 28 avril au Siège des Nations Unies à New York durant la session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Maintenant, en ce qui concerne les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, je tiens d'abord à souligner qu'il s'agit d'une question dont la pertinence a été confirmée par les actions agressives de la Russie contre l'Ukraine. L'Ukraine reste toujours attachée aux objectifs de renforcement de la sécurité pour tous, y compris par le biais d'une maîtrise efficace

et vérifiable des armements. En conséquence, l'Ukraine se félicite de toutes les mesures respectives passées, actuelles et futures relatives au domaine des armes classiques.

Mon pays est un membre responsable et de longue date de ces mécanismes paneuropéens, sous-régionaux et bilatéraux de renforcement de la confiance dans le domaine de la maîtrise des armements, tels que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Traité « Ciel ouvert » et le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, ainsi que des accords bilatéraux séparés sur les mesures de confiance et de sécurité conclus avec la Pologne voisine, la Hongrie, la Slovaquie et le Belarus. Le 10 mars, nous avons signé un accord bilatéral sur les mesures de confiance et de sécurité avec la Roumanie. Malheureusement les nombreuses propositions que nous avons faites à la Russie de conclure des accords similaires ont été rejetées par la partie russe sous prétexte d'un partenariat stratégique entre nos deux pays, et nous comprenons aujourd'hui la vraie nature et les vraies raisons de ce partenariat.

Frustré lui aussi par l'impasse persistante qui règne dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels en Europe, est imputable aux dirigeants russes, ainsi que par le ralentissement de l'amélioration du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, mon pays a, comme on le sait, lancé au cours de sa présidence en 2013 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) un débat sur le rôle que la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité peuvent jouer dans une future architecture moderne de la sécurité. L'objectif principal de l'initiative de l'Ukraine a été et est de lancer un débat stratégique orienté vers l'avenir sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité, sans préjuger de son issue. Alors que les discussions n'ont pas encore indiqué clairement quelles seront les prochaines mesures concrètes, l'initiative de l'Ukraine s'est avérée être une entreprise opportune qui a déjà rallié un appui, y compris de la part de la présidence actuelle suisse de l'OSCE.

M. Aho (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Les États-Unis vous félicitent, Monsieur l'Ambassadeur Drobnjak, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies pour sa session de 2014. Nous vous assurons de notre plein appui dans la conduite des

travaux de cette session. Nous remercions également l'Ambassadeur Christopher Grima de Malte, comme d'autres l'ont fait avant nous, pour sa direction avisée à la présidence de la Commission en 2013. Permettez-moi de remercier également le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, pour ses observations réfléchies, dont nous avons pris bonne note.

Avant de faire quelques observations au sujet de la session de la Commission du désarmement de cette année, les États-Unis souhaitent présenter leur approche concernant la session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui se tiendra du 28 avril au 9 mai. Les États-Unis considèrent que la session du Comité préparatoire en 2014 est une nouvelle occasion de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de renforcer nos responsabilités partagées de le défendre.

À l'approche de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015, les parties au TNP devraient s'attacher à préserver et à renforcer la dynamique positive du succès de la Conférence d'examen de 2010 et des Comités préparatoires de 2012 et 2013. Les parties doivent mettre l'accent sur la synergie entre les trois piliers du TNP et sur l'avantage que toutes les parties ont à tirer du TNP et la contribution qu'elles peuvent faire à son renforcement. Nous voulons promouvoir le sentiment qu'il s'agit d'une cause commune en mettant l'accent sur ce qui a été accompli et les responsabilités partagées. Les États-Unis continueront de s'acquitter de leurs obligations au titre du TNP et ont toujours à cœur de mettre pleinement en œuvre le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Nous préconisons un examen équilibré de la mise en œuvre du TNP qui aborde chacun des trois piliers et fasse fond sur le consensus atteint en 2010.

En ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission, la politique des États-Unis vise à installer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, alors que cinq années se sont écoulées depuis le discours de Prague du Président Obama sur le désarmement nucléaire, nous nous employons à créer les conditions propices à la réalisation de cet objectif. Nous sommes conscients des préoccupations concernant le rythme des progrès en matière de désarmement, mais comme l'a dit le Président, cette voie vers l'« option zéro » exigera de la patience et de la persévérance. Cet objectif ne peut

être atteint que par des mesures concrètes et graduelles. L'on ne parviendra pas au désarmement au moyen d'un seul cycle de négociations ou en fixant des délais artificiels, comme certains le proposent, par l'entremise d'une convention sur les armes nucléaires.

Nous sommes également favorables aux efforts de sensibilisation sur les conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. À cet égard, nous ne saurions trop insister sur le fait que c'est précisément parce que nous sommes bien conscients des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires que nous avons consacré beaucoup de temps, des efforts intenses et des ressources considérables à des initiatives lancées depuis des décennies en vue de réduire et d'éliminer à terme les armes nucléaires.

Pour ce qui est des prochaines étapes du désarmement nucléaire, les États-Unis demeurent attachés à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à un consensus international en faveur du lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les États-Unis participent activement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé de cette question à l'Assemblée générale, qui a commencé ses travaux le 31 mars et qui cherche à donner l'impulsion nécessaire en vue de l'ouverture des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement.

Nous remercions la Chine d'avoir accueilli la cinquième conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui s'est tenue à Beijing les 14 et 15 avril. Ce processus encourage un dialogue régulier entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et peut permettre de jeter les bases d'éventuelles négociations multilatérales relatives aux questions nucléaires. Nous continuerons à tenir la communauté internationale informée de ces activités.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, nous encourageons les parties au TNP à mettre l'accent sur les avantages découlant, sur le plan de la sécurité, de l'engagement des États non dotés d'armes nucléaires, au titre du Traité, de ne pas acquérir d'armes nucléaires et d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires pacifiques au régime de garanties. En oeuvrant à la sécurité et à la stabilité régionales et mondiales, une action efficace en matière de non-prolifération contribue à créer les conditions propices au niveau international à la réalisation de l'objectif suprême du désarmement

nucléaire. L'action de non-prolifération met également en place un cadre favorisant la coopération la plus large possible en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, afin que toute l'humanité puisse en bénéficier. Il faut s'insurger contre le non-respect des obligations contractées et les États doivent répondre des violations qu'ils ont commises.

Les cas graves de non-respect mettent en péril l'intégrité du TNP et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Tous les États doivent insister pour que l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie respectent à nouveaux leurs obligations internationales. Les efforts déployés par les pays du Groupe des 5+1 relativement à l'Iran offrent une excellente occasion de régler pacifiquement l'un des plus graves problèmes auxquels se heurte le régime du TNP. Nous y consacrons toute notre attention. Les parties au TNP doivent promouvoir la mise en œuvre intégrale des dispositions du Traité relatives aux garanties. À cet égard, il faut en priorité s'attacher à obtenir un appui universel au Protocole additionnel afin que l'AIEA dispose d'outils indispensables pour recenser les cas éventuels de non-respect. Le Protocole, qui compte plus de 120 adhésions, est une norme établie. Les parties au TNP devraient également adopter le Protocole en tant que norme internationale de vérification.

Nous voudrions également attirer l'attention sur les importants efforts visant à empêcher les organisations terroristes d'acquérir des matières nucléaires. Nous faisons des progrès considérables dans la lutte contre cette menace grâce au processus inauguré par le Président Obama avec le Sommet sur la sécurité nucléaire en 2010. Après trois sommets, nous avons mis en place un réseau mondial d'experts qui s'occupent des questions liées à la sécurité nucléaire au plus haut niveau, au sein de 53 gouvernements et de nombreuses organisations internationales. Nous voyons se dessiner des tendances très positives dans ce domaine. Le nombre de pays et d'installations en possession d'uranium hautement enrichi et de plutonium est en baisse, la sécurité des sites de stockage a été renforcée, davantage de pays sont prêts à lutter contre la contrebande nucléaire, un plus grand nombre de pays sollicitent des conseils au niveau international et l'architecture mondiale de sécurité nucléaire est plus forte. Nous remercions les Pays-Bas d'avoir accueilli le dernier Sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye, les 24 et 25 mars.

En plus de la maîtrise des armements, les mesures de renforcement de la confiance sont des éléments efficaces d'une panoplie limitée d'outils destinés à apaiser les tensions et à prévenir les escalades en période de crise. La crise en Ukraine a démontré combien il était utile de continuer à appliquer des régimes de transparence et de confiance tels que le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité et le Traité « Ciel ouvert ».

Je voudrais à présent aborder brièvement plusieurs autres questions importantes. Même si les agissements de la Russie en Ukraine ont fortement ébranlé la confiance mutuelle, il ne faut pas oublier que même durant les jours les plus sombres de la guerre froide, les États-Unis et la Russie ont toujours jugé qu'il était dans leur intérêt commun d'œuvrer de concert pour réduire la menace nucléaire. Nous mènerons en temps utile des discussions avec la Russie sur de nouvelles réductions négociées portant sur toutes les catégories d'armes nucléaires, stratégiques et non stratégiques, quand les conditions seront favorables à l'adoption de nouvelles mesures.

En ce qui concerne la question du Moyen-Orient, les États-Unis restent déterminés à coopérer avec les autres organisateurs, le facilitateur et les États de la région en vue de la tenue d'une conférence chargée d'examiner la question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous poursuivons nos efforts en vue d'organiser une conférence à laquelle participent tous les États de la région et de faire un premier pas vers la réalisation de cet objectif que nous appelons depuis longtemps de nos vœux.

Les États-Unis sont engagés en faveur d'une utilisation et d'une protection stables, durables et pacifiques de l'espace au profit des intérêts vitaux de toutes les nations. À cet égard, c'est avec plaisir que nous nous sommes portés co-auteurs, avec la Russie et la Chine, de la résolution 68/50, qui fait référence aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), approuvé par consensus et présenté à la Commission du désarmement pour examen. Les recommandations du Groupe sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales devront faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'une prochaine session de fond de la Commission. Plus précisément, les États-Unis estiment

que la Commission doit établir un groupe de travail sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales dans le cadre de son programme pour le cycle 2015-2017.

Enfin, la Commission devrait conclure cette année son examen triennal des questions liées au désarmement nucléaire et à la prolifération nucléaire au sein du Groupe de travail I et des questions liées aux mesures de confiance dans le domaine des armes classiques au sein du Groupe de travail II. Les Présidents de ces groupes de travail – l'Arabie saoudite et la Norvège respectivement – n'ont épargné aucun effort pour rechercher un compromis sur ces questions importantes, et nous les remercions de leurs efforts sincères.

On peut dire sans risque de se tromper que la Commission s'est acquittée au moins d'une partie de son mandat – délibérer – au cours des deux dernières sessions annuelles. Nous avons examiné et passé au crible une

grande quantité d'informations relatives à des questions souvent litigieuses. Cependant, si la Commission veut réellement s'acquitter pleinement de ses responsabilités en formulant des recommandations de consensus à l'intention de l'Assemblée générale, le temps est venu d'agir, de décider, cette année. Comme ma délégation l'a souvent dit, même des résultats modestes obtenus par consensus sur les questions relatives aux armes nucléaires et classiques dont nous sommes saisis valent mieux que l'absence totale de résultats. Les États-Unis estiment que c'est cet objectif réaliste que la Commission devrait poursuivre au cours de ces prochaines semaines. Ils feront quant à eux tout leur possible pour redonner un peu de vie à cette instance. Nous nous engageons à faire preuve de volonté politique afin d'atteindre notre objectif, tout en étant plus que jamais conscients que la volonté politique ne peut donner de résultats que si elle s'exerce de bonne foi et si elle est considérée comme une notion réciproque, qui vale dans les deux sens.

La séance est levée à 12 h 30.